



DEPARTEMENT  
D'INDRE ET LOIRE

COMMUNE DE CHISSEAUX

Date de convocation : 16/03/2026

Date d'affichage de la convocation :  
16/03/2026

Elus en exercice : 15

Quorum : 8

Présents : 13

Absents : 2

Pouvoirs : 2

Votants : 15

## LISTE DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL du 20 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt du mois de mars, le Conseil Municipal, dûment convoqué le seize mars deux mille vingt-six, s'est réuni à dix-huit heures et trente minutes au lieu ordinaire des séances, sous la présidence de la doyenne d'âge, Madame Anne BECHON, puis sous celle de Monsieur Fabien GERARD, le Maire, après son installation.

### Etaient présents :

Mesdames Cindy LOUAIL ZENSS, Jenny GUILLAUMAT, Irène GUILLET, Camille LANUZEL, Agnès CADON HARFOUCH, Annie BECHON et Messieurs Fabien GERARD, David ZENSS, Claude ALLAIRE, Mikaël GALLARD, Christophe BOURBONNAIS, Rémy LAGARDE, Laurent DEPRICK ;

### Etaient absents excusés et avant donnés pouvoir :

Madame Béatrice BOULAY ayant donné pouvoir à Madame Cindy LOUAIL ZENSS

Monsieur Olivier DEPAUL ayant donné pouvoir à Monsieur Claude ALLAIRE

### Secrétaire de séance :

Madame Cindy LOUAIL ZENSS

N°	Objet	Sens du vote
2026-03-01	<b>Election du Maire :</b> Monsieur Fabien GERARD	a obtenu la majorité absolue dès le premier tour
2026-03-02	<b>Détermination du nombre d'Adjoints au Maire :</b> trois adjoints	approuvée à l'unanimité
2026-03-03	<b>Election des Adjoints au Maire :</b> Madame Cindy LOUAIL ZENSS, Monsieur David ZENSS et Madame Jenny GUILLAUMAT	ont obtenu la majorité absolue dès le premier tour
2026-03-04	<b>Lecture et remise copie Charte de l'élu local</b>	Prend acte de la lecture et remise des documents
2026-03-05	<b>Election des délégués du Syndicat Intercommunal du Regroupement Pédagogique de Chisseaux-Francueil :</b> Les délégués titulaires : Monsieur Fabien GERARD et Madame Jenny GUILLAUMAT Les délégués suppléants : Madame Béatrice BOULAY et Monsieur Mikaël GALLARD	ont obtenu la majorité absolue dès le premier tour

La liste de la délibération adoptée en Conseil Municipal du 20 mars 2026

Fabien GERARD,  
Le Maire



Cindy LOUAIL ZENSS  
La secrétaire de séance

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif d'Orléans à compter de sa publication et de sa notification au représentant de l'Etat dans le département. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible sur le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)